

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-5-7-4

Séance du mercredi 9 décembre 2009

### **BUDGET PRIMITIF 2010 MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 24 novembre 2009.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2010 :
  - ❖ 5 000 € en Autorisations de Programme (Programme D132)
  - ❖ 269 000 € en Autorisation de Programme (Programme D232)
  - ❖ 788 000 € en Crédits de Paiement dont :
    - 5 000 € pour l'investissement (Programme D132)
    - 145 000 € pour l'investissement (Programme D232)
    - 133 000 € pour le fonctionnement (Programme D732)
    - 505 000 € pour le fonctionnement (Programme D632)
  - ❖ 3 000 € au titre des recettes.

- de donner délégation à la Commission Permanente :
  - pour l'affectation des crédits concernant l'aide aux bibliothèques municipales ou intercommunales, ainsi qu'aux associations ;
  - pour l'examen des conventions ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de l'aide aux médiathèques de bassins de vie, aux bibliothèques municipales ou intercommunales ;
  - pour l'affectation des autorisations de programme votées.

Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions